



Procès-Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

Jeudi 20 décembre 2018 à 15h

Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative : Philippe COMBETTE, Anne-Lise FAIVRE, Marc HERZLICH, Sandrine BARDET (jusqu'à 16h20, procuration à Simon LE FLOC'H ensuite), Annie CHATEAU, Simon LE FLOC'H, Gwladys TOULEMONDE, Arnaud VIRAZEL, Paul LANDAIS (procuration à Marc HERZLICH), Pierre LEFEBVRE, Jean-Michel MARIN, Philippe POIGNET, Denis PUY, Alain HOFFMANN (représenté par Adam ALI), Serge PRAVOSSOUDOVITCH (représenté par Lionel TORRES), François GIBIER.

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Brahim GUIZAL, Marianne HUCHARD, Frédéric COMBY

Membres suppléants présents avec voix consultative : Bruno ROUZEYRE

Assistait à la séance : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Validation du PV des conseils pléniers des 27 septembre, 22 octobre et du 8 novembre 2018
3. Pôle de recherche MIPS (MUSE) : point d'information sur l'état des discussions
4. Avis sur la proposition de nouvelle direction du pôle CNFM de Montpellier
5. Bilan budgétaire MIPS 2018
6. Questions diverses

1. Informations générales

Le Directeur du DS annonce que le CA a voté la campagne BIATS. Les demandes de renouvellement de postes déposées par le DS ont été retenues.

2. Validation du PV des conseils pléniers des 27 septembre, 22 octobre et du 8 novembre 2018

Aucun commentaire n'ayant été transmis à son sujet, le Directeur du DS met au vote le projet de PV du Conseil plénier du DS du 27 septembre 2018

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

Aucun commentaire n'ayant été transmis à son sujet, le Directeur du DS met au vote le projet de PV du Conseil plénier du DS du 22 octobre 2018

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

Aucun commentaire n'ayant été transmis à son sujet, le Directeur du DS met au vote le projet de PV du Conseil plénier du DS du 8 novembre 2018.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

3. Pôle de recherche MIPS (MUSE) : point d'information sur l'état des discussions

Lionel Torres présente l'état actuel de la réflexion sur les pôles de MUSE. La liste des unités de recherche rattachées à chaque pôle est presque finalisée, quelques points restent à régler en ce qui concerne les rattachements secondaires. La gouvernance se précise, avec une direction, un bureau (ou « directoire ») rassemblant la direction et les directeurs d'unité, un conseil de pôle qui fait le lien avec la communauté, et un comité des tutelles.

Marc Herzlich rappelle que son souhait est que le Pôle et le DS soient les deux faces d'une même pièce de monnaie, tant il semble difficile de faire fonctionner les deux structures indépendamment, et qu'une fusion effective puisse avoir lieu au plus vite. Il perçoit donc le Pôle comme une extension du DS, qui s'appuie fortement sur la structuration existante et sur ses instances. Notamment, le conseil de pôle devrait être mis en place en étendant le périmètre de l'actuel conseil du DS, qui demeurerait décisionnaire sur les questions relevant de sa stricte compétence. Le Directeur du pôle serait proposé par les DU.

Plusieurs membres du Conseil insistent pour que le pôle soit bien au service de l'ensemble de la communauté et pas seulement des aspects tournés vers l'Environnement et le Vivant.

Marc Herzlich précise qu'il souhaite avoir des groupes de travail opérationnels rapidement afin que la réflexion sur la prospective scientifique puisse se développer. L'objectif est que les communautés puissent être déjà organisées en interne lorsque paraissent les appels d'offres permettant d'obtenir de gros financements. L'animation scientifique devrait aussi être pensée dans cet objectif.

Sandrine Bardet demande s'il y aura des élus au sein du Conseil de pôle. Marc Herzlich répond que son souhait est que le conseil actuel de MIPS serve de modèle pour le Conseil de pôle, avec un équilibre entre élus et membres de droit. Dans la période transitoire, il propose que le Conseil de pôle soit constitué du Conseil de DS élargi à des représentants des laboratoires rattachés en principal et qui ne sont pas sous tutelle UM. Cela conduirait à 4 à 5 personnes de plus.

Denis Puy s'interroge sur le rôle du pôle à l'international ; y aura-t-il un lien avec l'USTH, par exemple ? Marc Herzlich et Lionel Torres répondent que l'international sera un lieu d'interface avec la formation, le pôle pouvant apporter des moyens pour attirer à Montpellier des très bons étudiants étrangers (par exemple en master) qui seront plus tard des thésards.

Simon Le Floc'h regrette que l'on empile encore une nouvelle structure.

Jean-Michel Marin demande si le pôle aura des liens directs avec le Board de MUSE.

4. Avis sur la proposition de nouvelle direction du pôle CNFM de Montpellier

Le Directeur du DS commence par rappeler que les statuts du Pôle CNFM de Montpellier (PCM) prévoient que le Conseil de gestion de la plateforme propose une direction, qui est ensuite transmise pour avis au Conseil de DS puis à la Commission recherche de l'UM ; la nomination est effectuée par le Président de l'Université.

Il présente ensuite la situation : Pascal Nouet, directeur de la plateforme, est également administrateur provisoire de l'Ecole doctorale I2S et aimerait se concentrer sur l'Ecole doctorale. Il a donc présenté au Conseil de gestion du PCM du 20 novembre 2018 son souhait de débiter une transition à la direction du PCM. Le Conseil de gestion a émis ce même jour une proposition de nouvelle direction de la plateforme CNFM (document joint), dans laquelle la direction serait assurée par Pascal Benoît, MCF HDR à l'Université de Montpellier ; Pascal Nouet resterait en soutien à la nouvelle direction du PCM jusqu'au 31/12/2019 afin de continuer à suivre le projet IDEFI « FINMINA » jusqu'à son terme.

Le Directeur du DS met la proposition au vote :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 18

La proposition est est approuvée.

5. Bilan Budgétaire 2018

Les documents pour ce point n'ayant pu être finalisés à temps, la présentation est repoussée au prochain Conseil.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 17h05.

PV validé au Conseil du 28/02/2019.